

**CENTRE
PIERRE
NAVILLE**



Effets de légitimité sur la programmation d'un nouveau domaine de recherches :

Desserrer la contrainte sur les cellules souches embryonnaires humaines – le cas I-STEM

Philippe Brunet – Centre Pierre Naville

Colloque Centre d'Alembert « Programmer la recherche »
Université de Paris XI - Orsay, 5-6 mai 2010

Introduction

- La loi de bioéthique 2004 et les cellules souches embryonnaires humaines (CSEH)
- Quelle est la consistance de ce nouveau domaine de recherche à travers l'indice de sa programmation ?
- Un cas : le laboratoire ISTEM, comme point dense
- La légitimité de ce nouveau domaine, fortement controversée, n'est jamais totalement acquise
- Stratégie de contournement *bottom up* visant l'intéressement de différents lieux institutionnels

Plan

- **1- Cadrage des recherches sur les CSEH en France et légitimité du domaine**
 - **1-a Un mouvement de très forte contextualisation**
 - **1-b) Légitimité controversée du domaine**
- **2- ISTEM : une stratégie d'intéressement pluriel basée sur une unité et une autonomisation de la programmation.**
 - **2-a) Une stratégie d'intéressement plurielle.**
 - **2.b) l'autonomie de l'unité programmatique**
- **Conclusion**

1- Cadrage des recherches sur les CSEH en France et légitimité du domaine

- Interdit légal d'une recherche scientifique**
- Autorisation préalable et contrôle de l'ABM**
- Un régime d'exception pour les CSEH dû à une charge éthique : entre quasi-objet et quasi-sujet**

1-a Un mouvement de très forte contextualisation

- Apparemment, renouvellement de ce régime d'exception mais ouverture sur le moratoire
- Le maintien de ce régime est significatif d'une science contextualisée
- Positionnement différencié des mondes socio-professionnels en fonction des deux modalités : « dérogation à l'interdit » et « autorisation pérenne et contrôlée »

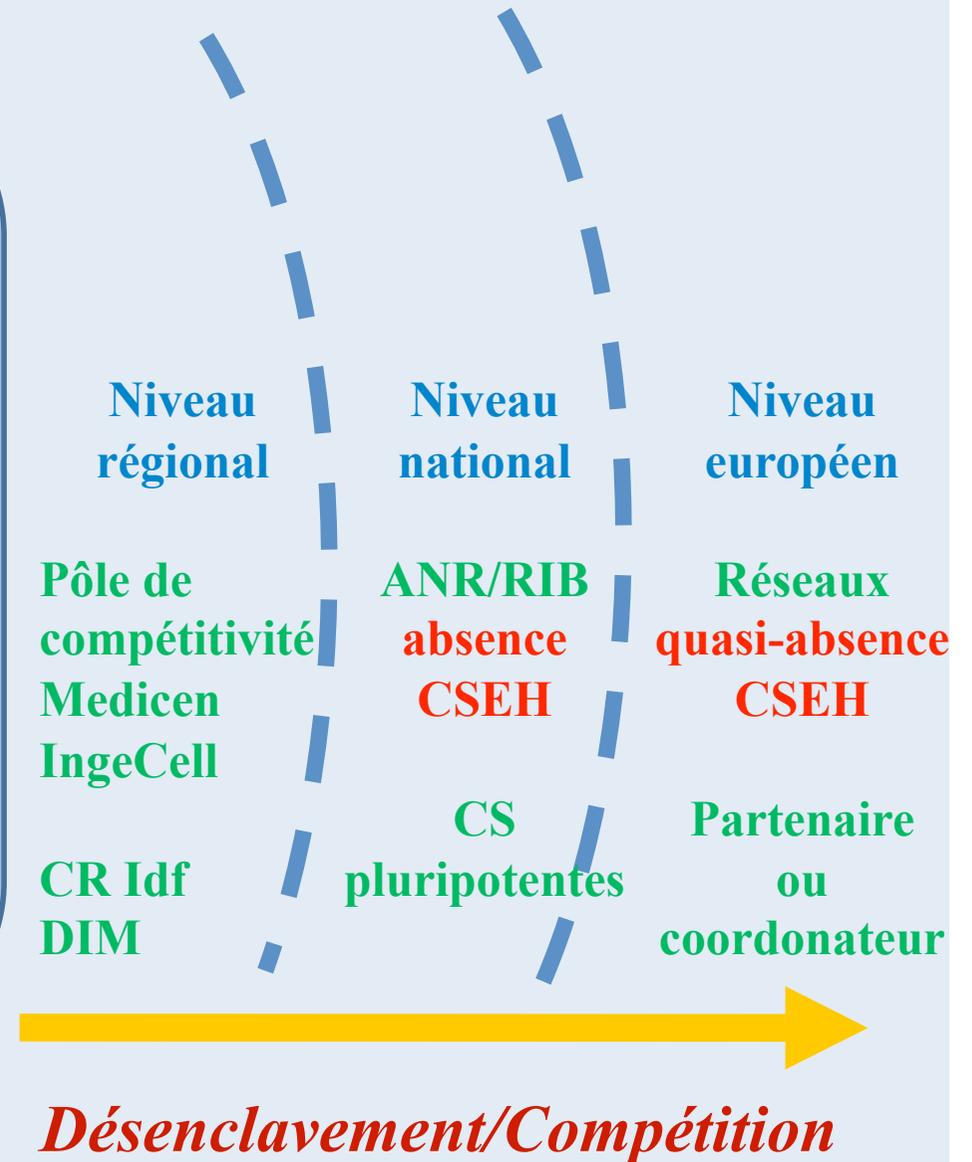
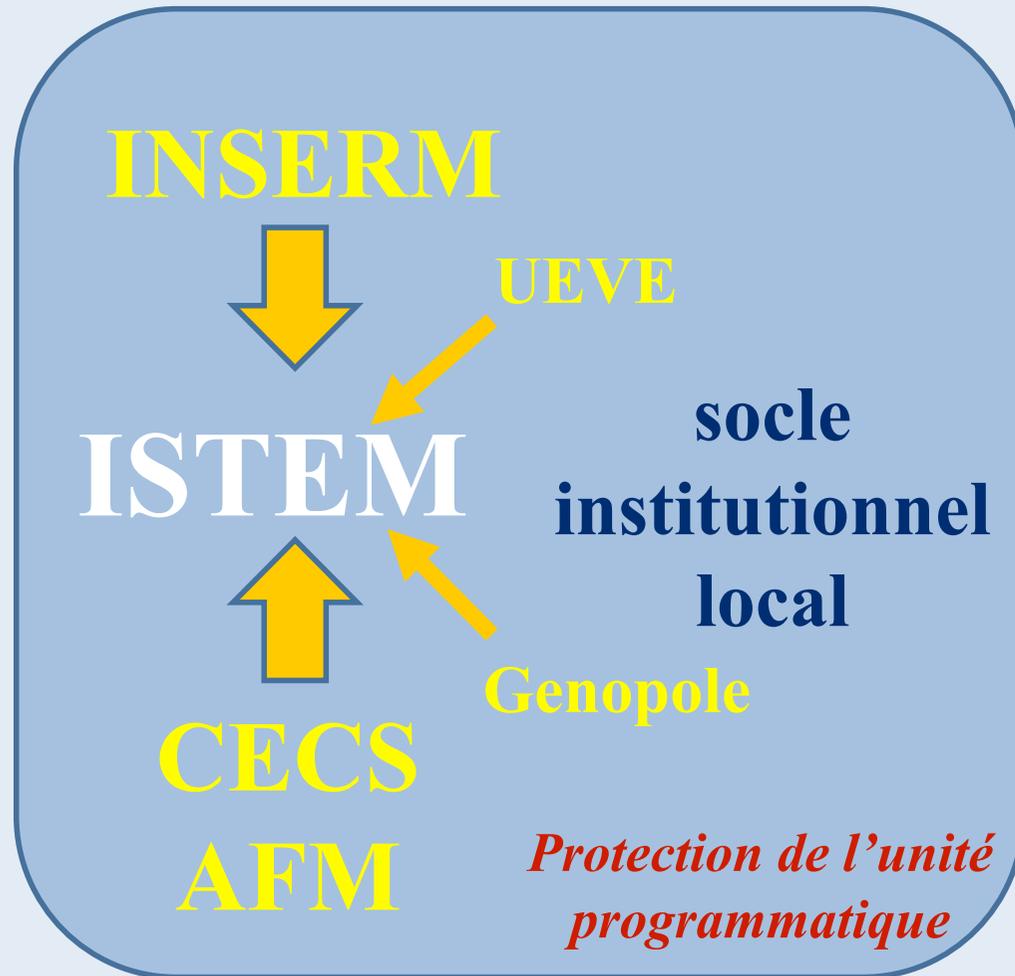
1-b) Légitimité controversée du domaine

- Le **double potentiel** des CSEH (prolifération et différenciation) est découvert en 1998.
- A partir de l'année 2000, nombreux rapports et prises de position pour l'autorisation des recherche. Le Gouvernement (jusqu'en 2002) soutient. L'affaire Hatzfeld
- La thématique du **retard** fait son apparition
- Loi de bioéthique 2004 : **compromis *a minima*** entre impératif économique et principe éthique
- **Aucun programme national** de recherche sur les CSEH
- Téléthon 2006
- Les iPS changent la donne : programmes nationaux autour de la notion de **cellules souches plutipotentes**

2- ISTEM : une stratégie d'intéressement pluriel basée sur une unité et une autonomisation de la programmation.

- ISTEM (institut des cellules souches pour le traitement et l'étude des maladies monogénétiques) : projet de M. Peschanski
- Deux orientations pour une unité programmatique
 - améliorer le matériau cellulaire, qualitativement et quantitativement, pour des thérapies cellulaires visant les maladies monogénétiques ;
 - élaborer des modèles cellulaires pathologiques pour criblages à haut débit
- L'unité programmatique opère dans le cadre d'une combinatoire productive technoscientifique dont le mouvement repose sur une plasticité organisationnelle

2.a) Une stratégie d'intéressement pluriel



2.b) l'autonomie de l'unité programmatique

- Le projet stratégique en trois phases
- Présence sémantique et opératoire des outils de gestion du monde industriel
- Phase I : « la preuve de concept »
- Autorité scientifique et managériale unique
- Autonomie scientifique interne limitée et encadrée
- Ne chercher que ce qui peut être utile à la poursuite des objectifs
- La limitation de l'autonomie scientifique a favorisé l'autonomie de l'unité programmatique
- Maintien d'une plasticité organisationnelle

Conclusion

- ISTEM n'a pas subi l'absence de programmation publique
- Les principes du modèle managérial de la science pourraient justifier sa réussite : **Etat** avec rôle décroissant vs **entrepreneurs** forts et compétiteurs
- La réussite d'ISTEM est largement due à l'existence d'un budget récurrent important.
- Hypothèse de la co-existence de deux modèles : un modèle de la science en projet (processus de rationalisation du travail) et un modèle structurel lié à la nécessité tendancielle d'une science socialisée
- Dès lors, paradoxalement, les tenants du modèle économique libéral réclament l'intervention budgétaire et régulatrice de l'Etat